

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV RENDEMENT

SICAV RENDEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d' Audit et Conseil -G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	3-1	261 501 244	249 267 789
Obligations et valeurs assimilées		261 501 244	249 267 789
Placements monétaires et disponibilités	3-2	227 015 533	192 402 154
Placements monétaires		227 015 286	192 401 303
Disponibilités		247	851
Créances d'exploitation	3-3	12 440	18 000 000
TOTAL ACTIF		488 529 217	459 669 943
PASSIF			
Autres créditeurs divers	3-4	188 585	184 860
TOTAL PASSIF		188 585	184 860
ACTIF NET			
Capital	3-5	470 322 833	442 895 678
Sommes distribuables		18 017 799	16 589 405
Sommes distribuables des exercices antérieurs		202	4 385
Sommes distribuables de l'exercice		18 017 597	16 585 020
ACTIF NET		488 340 632	459 485 083
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		488 529 217	459 669 943

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	4-1	11 407 863	11 619 938
Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 407 863	11 619 938
Revenus des placements monétaires	4-2	10 079 857	9 910 612
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 487 720	21 530 550
Charges de gestion des placements	4-3	(3 311 744)	(3 377 604)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 175 976	18 152 946
Autres produits		538	755
Autres charges d'exploitation	4-4	(556 235)	(559 279)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 620 279	17 594 422
Régularisation du résultat d'exploitation		397 318	(1 009 402)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		18 017 597	16 585 020
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(397 318)	1 009 402
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(86 187)	(792 967)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 534 092	16 801 455

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 534 092	16 801 455
Résultat d'exploitation	17 620 279	17 594 422
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(86 187)	(792 967)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(17 212 081)	(15 318 002)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	28 533 538	(19 966 104)
Souscriptions	494 619 199	404 759 423
- Capital	480 755 328	394 248 115
- Régularisation des sommes non distribuables	99 611	434 725
- Régularisation des sommes distribuables	13 764 260	10 076 583
Rachats	(466 085 661)	(424 725 527)
- Capital	(453 235 805)	(413 063 229)
- Régularisation des sommes non distribuables	(105 791)	(389 954)
- Régularisation des sommes distribuables	(12 744 065)	(11 272 344)
VARIATION DE L'ACTIF NET	28 855 549	(18 482 651)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	459 485 083	477 967 734
En fin de l'exercice	488 340 632	459 485 083
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	4 479 936	4 669 932
En fin de l'exercice	4 758 299	4 479 936
VALEUR LIQUIDATIVE	102,629	102,565
TAUX DE RENDEMENT	3,67%	3,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS **(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS:

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 261 501 244 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2014	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	825 500	45 010 270	46 195 893	9,46%
Obligations CIL	60 000	2 800 000	2 858 740	0,59%
-CIL 2010/1 5,25%	10 000	200 000	203 540	0,04%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	100 000	101 880	0,02%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	500 000	503 600	0,10%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	2 000 000	2 049 720	0,42%
Obligations BTK	65 000	4 461 800	4 538 975	0,93%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	428 600	443 970	0,09%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	600 000	622 330	0,13%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	733 200	760 980	0,16%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	1 200 000	1 207 940	0,25%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	500 000	501 175	0,10%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	1 000 000	1 002 580	0,21%
Obligations BTE	55 000	3 100 000	3 154 020	0,65%
- BTE 2009 5,25%	40 000	2 000 000	2 024 640	0,41%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	600 000	607 610	0,12%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	500 000	521 770	0,11%
Obligations AIL	60 000	3 400 000	3 499 800	0,72%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	400 000	412 340	0,08%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	400 000	412 450	0,08%
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	1 600 000	1 652 500	0,34%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	1 000 000	1 022 510	0,21%
Obligations ATL	48 500	1 310 000	1 323 908	0,27%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	200 000	203 310	0,04%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	600 000	610 530	0,13%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	510 000	510 068	0,10%
Obligations BH	50 000	4 109 000	4 178 300	0,86%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 538 000	1 538 000	0,31%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	2 571 000	2 640 300	0,54%
Obligations STB	158 000	11 033 550	11 490 975	2,35%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 508 000	2 594 130	0,53%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	4 468 750	4 669 925	0,96%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 200 000	1 241 040	0,25%
- STB 2011 6,1%	40 000	2 856 800	2 985 880	0,61%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	1 200 000	1 220 300	0,25%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	400 000	409 020	0,08%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	400 000	409 560	0,08%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	400 000	401 720	0,08%
Obligations TL	40 000	1 000 000	1 013 430	0,21%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	600 000	603 210	0,12%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	400 000	410 220	0,08%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2014	% Actif Net
Obligations UIB	35 000	2 250 000	2 287 935	0,47%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	500 000	509 610	0,10%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	1 750 000	1 778 325	0,36%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	3 332 500	3 438 600	0,70%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	1 050 000	1 094 940	0,22%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 512 000	1 561 896	0,32%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	800 000	834 780	0,17%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	571 420	595 420	0,12%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	600 000	608 190	0,12%
Emp SUB ATTIJARI LEASING 2014	20 000	2 000 000	2 001 540	0,41%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	480 000	494 144	0,10%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	481 000	211 013 543	215 305 351	44,09%
* BTA	181 000	181 013 543	184 520 851	37,79%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	40 620 733	8,32%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	49 742 459	10,19%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	20 124 439	4,12%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	3 975 649	0,81%
BTA 5,5% DECEMBRE 2016	15 000	14 872 500	14 969 275	3,07%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 223 565	5,17%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	19 514 210	4,00%
BTA 5,3% JANVIER 2018	10 000	9 855 000	10 350 521	2,12%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	30 000 000	30 784 500	6,30%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	30 000 000	30 784 500	6,30%
TOTAL		256 023 813	261 501 244	53,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	245 056 873	6 672 117	(2 461 201)	249 267 789	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	6 500 000			6 500 000	
Bons du trésor assimilables (BTA) et emprunt national	59 090 000			59 090 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(13 092 760)			(13 092 760)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(41 530 300)		1 530 300(*)	(40 000 000)	
* Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			(86 187)	(86 187)	
* Variations des intérêts courus		(177 598)		(177 598)	
Soldes au 31 décembre 2014	256 023 813	6 494 519	(1 017 088)	261 501 244	-

(*) : Moins values sur BTA échus en 2014.

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 227 015 533 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2014	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			139 000	136 893 794	137 455 783	28,15%
Certificat de dépôt à moins d'un an			139 000	136 893 794	137 455 783	28,15%
(au taux de 4,93%)	La Banque de Tunisie	23/12/2014	22 000	21 975 931	21 997 596	4,50%
(au taux de 4,93%)	La Banque de Tunisie	24/12/2014	2 500	2 497 265	2 499 454	0,51%
(au taux de 5,92%)	La Banque de Tunisie	05/10/2014	6 500	6 424 162	6 498 339	1,33%
(au taux de 5,92%)	La Banque de Tunisie	06/10/2014	3 500	3 459 164	3 498 658	0,72%
(au taux de 4,93%)	La Banque de Tunisie	25/12/2014	500	499 453	499 836	0,10%
(au taux de 4,93%)	La Banque de Tunisie	26/12/2014	1 000	998 906	999 563	0,20%
(au taux de 4,93%)	La Banque de Tunisie	27/12/2014	16 500	16 481 948	16 490 980	3,38%
(au taux de 4,93%)	La Banque de Tunisie	28/12/2014	1 000	998 906	999 344	0,20%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	12/11/2014	2 500	2 470 783	2 487 121	0,51%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	20/11/2014	5 500	5 435 723	5 465 954	1,12%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	26/12/2014	6 000	5 929 880	5 934 619	1,22%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	27/12/2014	18 000	17 789 639	17 801 489	3,65%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	28/12/2014	12 000	11 859 759	11 866 080	2,43%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	29/12/2014	6 000	5 929 880	5 932 250	1,21%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	30/12/2014	3 500	3 459 096	3 460 019	0,71%
(au taux de 5,94%)	La Banque de Tunisie	14/09/2014	2 000	1 909 114	1 937 381	0,40%
(au taux de 5,94%)	La Banque de Tunisie	25/09/2014	9 000	8 591 011	8 705 583	1,78%
(au taux de 5,92%)	La Banque de Tunisie	03/10/2014	17 000	16 229 920	16 428 264	3,36%
(au taux de 5,93%)	La Banque de Tunisie	31/12/2014	4 000	3 953 253	3 953 253	0,81%
COMPTES A TERME			89 048	89 048 000	89 559 503	18,34%
Comptes à terme à moins d'un an			89 048	89 048 000	89 559 503	18,34%
DISPONIBILITES					247	0,00%
TOTAL				225 941 794	227 015 533	46,49%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,14%
AMEN BANK	tous types	34	6,96%
UBCI	à moins de 3 mois	14	2,87%
TOTAL		78	15,97

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars..

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 14 Millions de Dinars pour cet exercice.

3-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 Décembre 2014 un montant de 12 440 DT contre un montant de 18 000 000 DT pour l'exercice précédent et se détaille comme suit:

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts intercalaires à recevoir sur obligations	12 440	-
Certificat de Dépôt échu le 31 décembre	-	18 000 000
TOTAL	12 440	18 000 000

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2014 un montant de 188 585 DT contre 184 860 DT pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
- Retenue à la source	128 050	128 170
- Redevance CMF	41 373	40 886
- TCL	4 716	4 689
- Provision honoraires commissaire aux comptes	13 446	10 115
- Provision honoraires PDG	1 000	1 000
TOTAL	188 585	184 860

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2014
<u>Capital début de l'exercice</u>	
Montant	442 895 678
Nombre de titres	4 479 936
Nombre d'actionnaires	4 037
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	480 755 328
Nombre de titres émis	4 862 893
Nombre d'actionnaires nouveaux	516
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(453 235 805)
Nombre de titres rachetés	(4 584 530)
Nombre d'actionnaires sortants	(543)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(86 187)
Régularisations des sommes non distribuables	(6 181)
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Montant	470 322 833
Nombre de titres	4 758 299
Nombre d'actionnaires	4 010

4- Notes sur l'état de résultat

4-1- les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31/12/2014 un montant de 11 407 863 DT contre 11 619 938 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des obligations des sociétés	3 118 783	9 037 611
- Revenus des BTA	8 289 080	2 582 327
TOTAL	11 407 863	11 619 938

4-2- Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 10 079 857DT contre 9 910 612 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts des certificats de dépôt	6 398 164	5 965 116
- Intérêts des comptes à terme	3 681 693	3 714 916
- Intérêts des billets de Trésorerie	-	230 580
TOTAL	10 079 857	9 910 612

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2014 à 3 311 744 DT contre 3 377 604 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	2 838 638	2 895 089
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	473 106	482 515
TOTAL	3 311 744	3 377 604

4-4 Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2014 à 556 235 DT contre 559 279 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
- Redevance CMF	473 156	482 562
- TCL	53 919	53 822
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	28 770	22 111
- Charges diverses	390	784
TOTAL	556 235	559 279

5- Autres informations :

5-1 Données par action :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	4,516	4,806	4,322
• Charges de gestion des placements	(0,696)	(0,754)	(0,743)
• Revenu net des placements	3,820	4,052	3,579
• Autres produits	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	(0,117)	(0,125)	(0,122)
• Résultat d'exploitation (1)	3,703	3,927	3,457
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,084	(0,225)	(0,136)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,787	3,702	3,321
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,084)	0,225	0,136
• Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(0,018)	(0,177)	(0,195)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
• Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	(0,018)	(0,177)	(0,195)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1)+(2)	3,685	3,750	3,262
• Résultat non distribuable de l'exercice	(0,018)	(0,177)	(0,195)
• Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	0,010	0,007
• Sommes non distribuables de l'exercice	(0,019)	(0,167)	(0,188)
• Distribution de dividende	3,703	3,320	3,552
Valeur Liquidative	102,629	102,565	102,350

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	-0,70%	-0,72%	-0,70%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	-0,12%	-0,12%	-0,12%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,80%	3,54%	3,15%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

*Gestionnaire :

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

*Dépositaire :

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire des titres de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

5-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV RENDEMENT" arrêtés au 31 décembre 2014.

1- Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV RENDEMENT " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion. Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " SICAV RENDEMENT " au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Décembre 2014, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 28,15%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 15,97% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 Décembre 2014.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 décembre 2014.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 5 Mars 2015

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2014

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 2.838.638 Dinars TTC.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 473.106 Dinars TTC.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 12 000 Dinars.

Tunis, le 5 Mars 2015

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI